L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No [illegible] RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,

SAMEDI MATIN, [illegible] SEPTEMBRE.

La Corruption.

Ce n'est pas notre faute si ce sujet revient quotidiennement sous notre plume, mais [illegible] moral du pays qui le fait, et nous n'avons pas à le chercher, on nous le donne; il nous serait même impossible de ne pas le prendre, car nous le voyons partout et nous ne voyons que cela. Donc, il faut nécessairement nous en occuper. Les hommes vraiment amis de leur pays et des institutions républicaines doivent déplorer cet état de choses et en gémir. Jamais, en aucun temps ni en aucun pays, on ne vit une corruption pareille, c'est-à-dire une corruption marquée d'un caractère aussi général. Nous n'avons pas à expliquer comment ce fléau a pu se propager ainsi et devenir si désastreux. Tout le monde le sait, [illegible] le comprend. Il n'est pas [illegible], si ignorant et si dépourvu d'éducation qu'il soit, pourvu qu'il ait voté une fois seulement dans une élection quelconque, qui ne dise à l'instant que la corruption est due au système électif, et malheureusement la corruption qui vient de là est la plus tenace, la plus indéracinable. On peut s'en plaindre beaucoup, mais on n'ose y toucher, car y toucher serait saper la base du gouvernement même.

Cependant, il faut que la corruption finisse, ou qu'elle soit assez restreinte pour permettre aux honnêtes gens de faire triompher quelque fois les hommes représentant l'honneur et la moralité du pays. Mais si tout espoir est détruit et s'il est acquis que le gouvernement doive être confié sans cesse à des hommes impurs, à des esprits pervers, mieux vaut se faire indien sauvage, que de rester continuellement soumis aux affreuses péripéties de misère et de ruine qu'un gouvernement de corruption cause toujours. Le plus grand de tous les maux, en effet, n'est pas d'être pauvre, nu et affamé, dans la vie sauvage, mais bien d'être pauvre et nécessiteux dans la vie civilisée.

Or, c'est ce qu'on voit fréquemment aujourd'hui dans les grandes villes des Etats-Unis et ce qu'on voit partout au sud dans les campagnes comme dans les villes, car au Sud la corruption s'est enrichie d'un élément de plus. Dès lors la corruption devient classique, c'est une science qu'il faut apprendre aux jeunes gens, car sans elle ils ne sauraient prospérer dans le monde; leur avenir et leur bien être en dépendent. Pas de bénéfice, pas d'opulence, pas de bien-être au défaut de la corruption, et s'ils ne savent pas l'exercer ils ne seront jamais dans le monde [illegible] des pa[illegible].

Maintenant voulez-vous savoir comment les gens habiles entendent la corruption et comment ils l'exercent? Lisez ce qu'écrivait l'Honorable Oakes Ames, le 28 janvier 1868, au colonel McComb, au sujet d'un certain stock ou de certaines actions du crédit mobilier qui n'étaient pas encore placées et qu'il s'agissait de placer d'une manière profitable pour le parti à l'exclusion des souscripteurs sérieux et honnêtes.

"Jusqu'à présent, j'ai usé du Stock de la manière la plus avantageuse pour nous. Mais il y en a encore et, à ce sujet, vous me dites de ne pas en mettre trop dans une même localité. J'ai assigné des actions à quatre hommes du Massachusetts, à un du New-Hampshire, à un du Delaware, à un du Tennessee, à un de l'Ohio, à deux de la Pennsylvanie, à un de l'Indiana, à un du Maine; j'ai encore trois parts à placer et je les mettrai là où il me paraîtra qu'elles pourront nous faire le plus de bien. Je suis [illegible] lieux et je puis mieux savoir que personne où tout cela doit aller."

Les personnes désignées étaient Blaine, du Maine, pour 3,600 actions; Patterson, du New-Hampshire, 3,000; Wilson, du Massachusetts 2,000; Painter, rép. pour Quigley, 3,000; S. Colfax, orateur, 2,000; Scofield et Kelley, Pa., chacun 2,000; Eliot, Massachusetts, 3,000; Dawes, même Etat, 3,000; Boutwell, même Etat, 2,000; Bingham et Garfield, Ohio, chacun 2,000.

Cette liste a été trouvée écrite au crayon dans une lettre du même Oakey Ames, le roi de cette aubaine congressionnelle, et le *Sun* la publie comme une partie de certaines procédures légales qui maintenant son pendantes devant les cours à Philadelphie.

Où sont aujourd'hui ou que sont devenus ces illustres corrompus, favoris du grand industriel Oakey Ames? Wilson est candidat pour la vice présidence des Etats-Unis, Blaine a été réélu pour représenter un des districts du Maine au Congrès, et les autres sont tous des candidats à la réélection comme membres de la Chambre des Représentants.

Combien ces messieurs ont-ils reçu? Quel a été le montant de la *considération* corruptrice? Quelles sortes d'actions leur a-t-on données? Ont-ils reçu des premières actions qui, émises à la dénomination de $100, ont aujourd'hui une valeur plusieurs fois supérieure à celle de leur émission? Leurs actions appartiennent-elles à une émission subséquente de moindre importance pécuniaire? Quel service leur demandait-on pour de tels cadeaux et quels services ont-ils rendus? C'est ce qu'on ignore, mais ce qu'on sait, c'est que tous ces hommes-là étaient comparativement pauvres et qu'ils ont aujourd'hui des fortunes à faire envie même aux hommes qui ont une fortune faite. Témoin, ce négociant du Maine, qui après 30 ans d'affaires et de travail, disait dans un meeting libéral tenu dans cet Etat, en parlant de Blaine:

Je pense que cela mérite explication quand je vois un homme qui arriva au Congrès il y a quelques années, pauvre comme un rat d'église et qui paye maintenant taxe sur des propriétés aussi grandes que celles que j'ai pu acquérir en un demi-siècle d'efforts, d'industrie, de travail, et aussi de bonne fortune dans une ligne d'affaires légitimes de la plus avantageuse nature."

Eh bien, c'est la morale de M. Blaine, orateur de la Chambre des Représentants qui procure de tels succès, et c'est la morale qu'il faut apprendre aux jeunes gens et qu'on leur apprend aussi pour arriver le plus sûrement et le plus promptement à la fortune, et cette morale est celle de la corruption.

BLAINE ET LES AUTRES. — Ce Blaine, dont il s'agit dans l'article précédent, est celui qui [illegible], il y a quelque temps, à M. Chas. Sumner, une lettre où il combattait, avec une audacieuse causticité, les raisons que le sénateur du Massachusetts avait données en faveur de Greeley aux gens de couleur de Washington qui lui avaient demandé son avis sur la valeur des candidatures présidentielles. Blaine, qui est l'âme damnée du parti grantiste et qui, à raison de ses intrigues, exerce beaucoup d'influence dans le Maine, son Etat, figure et devait figurer au premier rang dans la liste de distribution d'actions industrielles mises à la disposition de l'Hon. Oakes Ames, le grand corrupteur du Congrès. La compagnie dont ce membre était le très humble serviteur, avait besoin de l'appui des membres du comité de finance de la Chambre des Représentants, soit pour obtenir des concessions de terre et des subsides en faveur de certains chemins de fer, soit pour endormir le Congrès sur les rapports financiers, plus ou moins exacts, du secrétaire Boutwell, de connivence avec la compagnie.

Après Blaine ou avec Blaine viennent les hommes qui formaient le comité de finance dont nous parlons. Ces hommes sont tous candidats pour la réélection et s'ils réussissent à capter de nouveau la confiance des votants, nous continuerons à voir le Congrès se livrer aux mêmes excès et aux mêmes scandales que par le passé. Ainsi dans cette affaire de distribution d'actions industrielles, la compagnie, le pouvoir organisé, Blaine et les autres, tous sont coupables de corruption et de complicité.

—On a parlé ces jours derniers de la mise en disponibilité, puis de la mise à la retraite du colonel Stoffel, connu par ses travaux sur la situation militaire de la Prusse. Le *Gaulois* affirme que ces bruits étaient fondés; il donne même le texte de la lettre émanant du cabinet du gouverneur de Paris, qui aurait été adressée au colonel. Elle est conçue en ces termes:

"Mon cher colonel,

"Je suis chargé de vous prévenir que, par décision de M. le président de la République, en date du 16 août dernier, vous êtes invité à faire valoir vos droits à la retraite.

"Veuillez agréer, mon cher colonel, etc.

"Pour le gouverneur de Paris,

"Le chef d'état-major, etc."

M. le colonel Stoffel va, dit-on, publier un mémoire sur les causes qui auraient motivé sa mise à la retraite, causes jusqu'à ce jour fort peu expliquées.

ALSACE-LORRAINE.

Le tirage au sort de la classe de 1871 qui vient de commencer, dit une correspondance adressée à l'agence Havas, a encore relevé le grand attachement des Alsaciens annexés pour leur mère patrie. Ainsi à Rougemont 268 ont pris part au tirage; à Fontenay, il y en avait 235; à Delle, 2[illegible]. Il fallu malheureusement refuser un très grand nombre, qui [illegible] opter régulièrement devant les autorités allemandes, soit parce qu'ils n'étaient pas encore majeurs, soit que, malgré leurs tentatives, ils n'aient pu aborder les kreis (direction).

On signale le grand enthousiasme de tous ces jeunes gens. Ainsi, à Fontenay, les Alsaciens sont venus avec des tambours cachés dans des sacs, et aussitôt qu'ils ont été à la frontière française, ils ont retiré les tambours des sacs, ainsi qu'un drapeau aux couleurs nationales, et, aux cris de: Vive la France! ils se sont mis en marche pour aller tirer leurs numéros. Une grande quantité d'Alsaciens et Lorrains émigrants ont tiré au sort à Nancy. Dans un seul canton de Nancy qui ne devait avoir que 230 conscrits, il y en a eu 630.

[illegible] grand nombre de jeunes gens des provinces annexées viennent à Nancy opter pour la nationalité française et prendre part au tirage de la conscription de la classe de 1871.

"Le comité de secours aux Enfants de l'Alsace-Lorraine, qui pourvoit aux besoins de ces jeunes gens pendant leur séjour à Nancy, se trouve aujourd'hui, en raison de leur nombre, dans l'impossibilité [illegible] les auberges et chez les logeurs.

"Le maire de Nancy, à la demande du comité, fait appel au bon vouloir et au patriotisme de ses concitoyens, et les prie de donner *le logement et la nourriture* à ceux de ces jeunes gens qui se présenteraient chez eux munis de billets de logements réguliers portant le sceau du comité.

"Ces billets, qui compteront dans le tour ordinaire des logements, donneront droit à une indemnité de *deux francs par jour*, qui sera payée aux personnes qui le demanderont au bureau du comité, à la Mairie, salle des Pas-Perdus.

"Nancy, le 23 août 1872.

"Le maire, BERNARD."

—La commune de Schirmeck (Vosges), va être privée de son maire et de son conseil municipal; tout le monde ayant opté pour la nationalité française, on se demande comment on fera pour administrer la commune.

—On lit dans la *Gazette de la Croix*:

Si les journaux français exagèrent en racontant que les Alsaciens-Lorrains optent en grande masse pour la France, on ne peut pas nier que le nombre de ces options est beaucoup plus grand que l'on ne pouvait le supposer. Le clergé est pour beaucoup dans ces options, et c'est aux instigations que de nombreuses familles, qui étaient décidées à devenir allemandes, optent à présent pour la nationalité française.

DÉSORDRES A NARBONNE.

On lit dans le *Courrier de l'Aude*:

Depuis quelque temps des individus fréquentant les cafés tenus par les nommés Jean Barrière et Etienne Laveine, rue entre-deux-Villes, à Narbonne, profitaient du passage de la retraite pour insulter la garnison, composée du [illegible] bataillon de chasseurs à pied, tantôt en sifflant, tantôt en appelant les clairons soldats de carton, etc.

Déjà, le 26 juin dernier, les clairons avaient trouvé la rue en partie obstruée, en face du café Laveine, et des coups de coudes avaient été échangés entre soldats et civils.

Depuis lors, le commandant de la garnison avait fait surveiller, du moins de temps à autre, le passage de la retraite par un sous-officier. De son côté, M. le capitaine de gendarmerie faisait aussi surveiller la dite rue par ses gendarmes.

Hier au soir, à huit heures, lorsque la retraite est passée, des sifflets et des huées sont partis du café Barrière. Les clairons ont continué leur marche; mais après être rentrés à la caserne et y avoir déposé leurs instruments, ils en sont ressortis en masse, et se sont dirigés vers le dit café pour demander à son propriétaire de leur désigner les insulteurs. Celui-ci leur a refusé l'entrée de l'établissement, leur disant qu'aucun chasseur ne pénétrerait jamais dans son café.

En même temps, une bouteille était lancée, soit de l'intérieur, soit du balcon du café, et blessait grièvement au clairon à la tête. Ses camarades ont mis immédiatement le sabre à la main. Des verres et des chaises ont été lancés sur eux du haut du balcon.

Les officiers, prévenus de ce qui se passait se sont portés, leur commandant en tête, sur le lieux de la rixe. Le commissaire de police s'y est également transporté. On a fait procéder immédiatement à l'arrestation de plusieurs individus, qui ont été conduits au poste de l'Hôtel-de-Ville.

La foule, qui s'était réunie sur la place, ayant hué et sifflé, le commandant du bataillon l'a fait disperser et quelques nouvelles arrestations ont eu lieu.

Après l'arrivée de M. le sous-préfet et de M. le procureur de la République, tous les cafés ont été fermés. La place a été occupée militairement, et de nombreuses patrouilles de troupes et de gendarmerie ont balayé les abords. Parmi les clairons il y a eu trois blessés, dont deux légèrement. Deux habitants ont reçu un coup de sabre. On croit qu'un troisième blessé a été recueilli au café Laveine, voisin du café Barrière. Après interrogatoire, treize individus ont été maintenus en état d'arrestation par M. le procureur de la République.

La *Fraternité* de Carcassonne, annonce la nouvelle ainsi:

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'il y a eu à Narbonne, dans la soirée d'hier, une collision ou agression entre quelques militaires du bataillon du [illegible] chasseurs à pied et quelques citoyens de la ville. Cette scène déplorable aurait eu lieu à l'issue ou à l'occasion de la retraite.

Quelques personnes se trouvant dans les cafés de la rue Entre-deux-Villes auraient été blessées par des soldats qui seraient allé chercher leurs fusils à la caserne. Les faits qu'on nous raconte sont si extraordinaires que nous croyons devoir ajourner tout récit et toute appréciation. M. le maire aurait été insulté. Il s'est rendu à Carcassonne pour faire son rapport à M. le préfet.

LE COMMERCE FRANÇAIS ET SES RIVAUX D'ALLEMAGNE.

Nous recevons du Hâvre, dit la *France*, la note suivante:

Bon nombre de négociants et d'industriels français se préoccupent depuis longtemps déjà, et avec raison, des moyens d'accroître les relations commerciales de la France à l'étranger. On n'a pas oublié de récentes tentatives ayant pour objet la création de sociétés d'importation et d'exportation ou autres institutions analogues.

Que de fois aussi l'attention des gouvernants n'a-t-elle point été appelée de ce côté par des travaux sérieux et même par des demandes de concours? Tout cela n'a pas réussi à faire bouger la question: elle est toujours demeurée chez nous au même point. Cependant les peuples producteurs d'Europe, nos concurrents, industriels et commerciaux, profitant de notre incurie, s'avançaient en conquérants sur le terrain du commerce extérieur. Aujourd'hui, ils ont des établissements nombreux et solides sur tous les points où leur intervention peut être fructueuse.

Enflammés par d'autres succès, et rêvant pour la patrie [illegible] l'empire commercial du monde, les Allemands portent une ardeur qui va jusqu'à l'acharnement dans la réalisation de ce dessein. En ce moment même, ils organisent une vaste société destinée à étendre sur tous les marchés les avides tentacules du trafic allemand.

Bien que les promoteurs et autres intéressés dans l'affaire refusent de communiquer les statuts de l'entreprise, on a pu savoir que les hautes notabilités d'outre-Rhin se trouvent à la tête de cette opération; que son capital [illegible] provisoirement fixé à 10 millions de thalers, soit 37,500,000 francs, et que le but avoué de l'association était de s'emparer du plus [illegible] du commerce universel, en vue de tout ramener [illegible] possible à l'Allemagne.

[illegible] les effets de cet engin redoutable de guerre commerciale.

Le commerce national, nos différentes industries [illegible] à leur tour. En voyant alors combien notre négligence aura été désastreuse, on comprendra [illegible] a été coupable. Comment nos Chambres de Commerce, comment les Chambres syndicales, comment enfin le ministère du commerce, comment tous les intéressés dans cette grave question des relations de la France à l'étranger n'ont-ils pas [illegible] ce point noir qui grossit rapidement à notre horizon commercial? Au dire d'hommes compétents, la question aujourd'hui ne serait même plus entière: ce ne serait plus de fonder seulement qu'il s'agirait, mais de se défendre.

L'EMPOISONNEUSE POLONAISE.—Le tribunal criminel de Varsovie a jugé le procès de l'empoisonneuse Pétronille Schymanovaka, dont les nombreux crimes ont fait tant de bruit l'automne dernier.

L'accusée est une femme de cinquante-sept ans, assez bien conservée et d'une complexion assez robuste. Ses cheveux sont encore tous noirs, ses yeux [illegible] d'esprit et d'astuce.

Elle a été détenue plusieurs fois pour vol et vagabondage. Son premier jour de prison date de sa première jeunesse, et c'est à cette époque qu'elle apprit la recette du breuvage qui lui a servi plus tard à commettre ses crimes.

Pétronille Schymanovaka empoisonnait ses victimes, comme on sait, dans le but de les voler. Devant le tribunal, elle a nié tous les cas d'empoisonnement dans lesquels il n'y avait point contre elle de preuves matérielles irrécusables. Au moment de son arrestation, on avait trouvé chez elle deux bouteilles d'une infusion de plantes inconnues dans l'eau-de-vie.

L'analyse chimique a démontré que cette infusion contenait un poison narcotique végétal, et que, prise à petites doses, elle devait produire une espèce de léthargie, tandis qu'une dose un peu considérable devait immanquablement causer la mort.

Le tribunal a reconnu Pétronille Schymanovaka coupable de l'empoisonnement de plusieurs personnes, et l'a condamnée à dix ans de travaux forcés et à l'exil à vie en Sibérie.

LE LOUP ET L'AGNEAU.

La *Gazette de Cologne* avait avancé une proposition étrange: d'après elle, les deux tiers des guerres qui ont sévi en Europe, particulièrement depuis 1848, auraient été occasionnées par le caractère belliqueux de la France.

Le *Dagblad* de Copenhague réfute cette assertion [illegible] en ces termes:

"Après la révolution de février, la France n'a pas fait la guerre; tandis que la Prusse a attaqué le Danemark, pour donner le change à l'agitation intérieure, et que l'autre puissance allemande, l'Autriche, s'est ruée sur les Italiens et les Hongrois. La guerre d'Orient fut entreprise pour sauvegarder les traités, et la France promit, en la déclarant, qu'elle ne ferait pas de conquêtes, et tint, comme on le sait, sa promesse. La guerre d'Italie fut entreprise dans l'intérêt du principe des nationalités, et, quand la France était victorieuse, Victor-Emmanuel et son peuple lui firent volontairement [illegible] de la Savoie et de Nice.

"La période des guerres de conquête date en Europe de la nouvelle politique dirigée par l'Allemagne contre le Danemark [illegible] contre l'Autriche. [illegible]

"Est-ce la France qui a refusé d'exécuter un traité dicté par elle-même après la victoire, ou qui a voulu placer, dans les circonstances les plus défavorables, un de ses princes sur un trône étranger?

"On a besoin de croire que l'on puisse être assez éhonté pour vouloir, après tout ce qui s'est passé, faire de la Prusse la gardienne de la paix et la protectrice des traités."

Et c'est en présence de ces faits indéniables que certains journaux d'outre-Rhin ne craignent pas de dire à l'Allemagne, dans leur chauvinisme aveugle: Armez-toi jusqu'aux dents contre les barbares de France; à toi maintenant d'arrêter leurs instincts belliqueux et de servir de muraille à l'Europe!

LES CONSEILS GÉNÉRAUX EN FRANCE.—Nous lisons dans le *Journal du Hâvre*:

L'attitude si sagement républicaine des Conseils généraux est aussi bien appréciée à l'étranger qu'en France. Les feuilles démocratiques ont fait, depuis quinze mois, de rapides progrès chez nous: la modération dans les paroles, le respect scrupuleux aux dispositions de la loi, sont autant de preuves du mouvement que nous signalons.

Dans presque tous les Conseils, la République a été l'objet des acclamations les plus chaleureuses, mais, ainsi que le fait remarquer le *Pall Mall Gazette*, "les paroles qui ont été prononcées en faveur de la République ne sauraient blesser les susceptibilités du plus timide ou du plus soupçonneux des conservateurs; en général, le point sur lequel on a le plus insisté est précisément le besoin de tranquillité et d'ordre, et là-dessus tout le monde est d'accord."

Tout le monde est d'accord, en effet, pour reconnaître que l'ordre et la tranquillité ne peuvent être assurés que par l'existence du régime républicain. Une restauration monarchique, quelle qu'elle fût, entraînerait inévitablement de violentes commotions, bientôt suivies d'une nouvelle et terrible révolution, en supposant même, dit le *National*, que cette restauration pût s'accomplir.

— M. Célestin N...., pâtissier à Nevers, apprenait, avant-hier, la mort subite de son père, négociant à Paris. Il partit aussitôt et arriva, le soir même, au domicile du défunt, rue d'Hauteville.

Hier matin, il constata la disparition de plusieurs tableaux de prix. Les bijoux de son père avaient également disparu. Une domestique, depuis peu au service du défunt paraissant être la seule personne qui eût toute facilité pour commettre des détournements, M. N.... l'en accusa hautement, en présence de plusieurs parents et amis.

Cette jeune fille, nommée Philippine T..., affirma que M. N.... s'était débarrassé de ces quelques objets avant sa mort, pour faire face à des dettes de jeu, et, emportée par la colère, elle se répandit en injures contre l'héritier et les parents et amis qui l'accompagnaient.

Quelques instants après, profitant d'un moment où elle se trouvait seule avec le fils de son maître, la fille T.... tira sur lui deux coups de revolver qui l'atteignirent à la poitrine et à l'épaule gauche.

Elle a été arrêtée, dans un hôtel voisin, où elle s'était réfugiée aussitôt après le crime.

M. N.... est en danger de mort.

— Entre bons petits confrères.

On parle d'un homme de lettres, lequel va prendre la direction d'un journal qui agonise depuis le jour de sa naissance.

— Ma foi, tant mieux! dit X...., le journal ne pouvait mieux tomber!

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NOUVELLE-ORLEANS & JACKSON.
Express.... 7:30 du matin.
Malle.... [illegible]
Train d'agrément.... 4:15 après-midi.

NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.
Express et malle.... 7:30 du matin.
Pour les villes de bains.... 4 après-midi.
Express et malle.... 5:00 "

NOUVELLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE
Par le ferry de la rue Canal.... 7:45 du matin.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne.. 7:30 du matin.

BULLETIN FINANCIER.

VENDREDI SOIR, 13 SEPTEMBRE 1872.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
7 sept.	994,612 83	145,471 53
9 "	887,656 51	121,697 18
10 "	1,144,440 68	128,540 79
11 "	1,286,784 58	128,920 97
12 "	840,123 50	140,685 19
13 "	845,194 55	86,380 46
Jusqu'ici, cette semaine	[illegible]	[illegible]
Total de la semaine der....	5,687,151 27	923,115 61
Total de la semaine précédente....	4,764,145 50	789,188 86

Nous n'avons de changements ni de variations à constater sur le marché monétaire. Les banques ont continué à escompter le bon papier à courte échéance, mais annoncent que les dépôts ont beaucoup diminué. Les affaires n'ont pas été fort animées dans les rues et les taux n'y ont guère varié. Nous cotons encore:

Les billets d'affaires de première classe 9 à 10 pour cent par an; ceux A1 à 10. Les moins recherchés, mais non de seconde classe, à 11. Ceux de seconde classe à 12. Les billets portant hypothèque, de première classe, 9 1/2 à 10; les secondes classes, 11 à 12.

Nous avons remarqué, parmi les transactions d'aujourd'hui, $10,000 à 90 jours, en change de commerce à — et $7,000 en papier hypothécaire, à 12 pour cent par an.

L'or a ouvert à 113 1/4 à 113 1/2 contre 113 1/8 à New York et, sans avoir été fort recherché, a fermé aux taux d'ouverture contre 113 à New York. Les ventes comprennent $46,600, dont [illegible] (1000, 1000, 1600, 1500, 2600, 4000, 5000 et $12,000) à 113 3/8 et 17,500 (1000, 1500, 2000, 3000 et 10,000) à 113 1/2. Dans l'argent, il ne s'est point vendu de demi-piastres américaines, mais 5000 piastres mexicaines ont changé de mains à 3 à 5 de prime sur l'or.

Il a régné plus d'animation dans le change sterling, et il s'y est déclaré une baisse de 3/8 dans le change particulier et de 1/4 dans le change de banque. Les opérations embrassent [illegible] livres, dont [illegible] connaissement à 120 1/2, [illegible] dito à 120 5/8, 3,700 (1700, 2,000 et 5,000) de banque à 120 3/4, 1,000 clear No. 1 à 121. Dans les francs, [illegible] en change de commerce, à 4.77 1/2. A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 120 3/8 et 7/8 le connaissement et clear No. 1, et 121 1/4 à 121 1/2 le change de banque; les francs à 4.73 3/4 à 4.77 1/2, et le change de banque nominal.

Il y a eu peu d'offres de change américain et les taux ont haussé. Les banques ont tiré sur New-York à 1/8 d'escompte à pair et le change de commerce, à vue, a été coté à 3/16 à 1/4 d'escompte. Les ventes de change à vue sur New-York se sont élevées à [illegible], dont [illegible] change de commerce, [illegible] de banque [illegible] $14,000, à 60 jours, à 1 1/2 d'escompte.

Les [illegible] cotés à [illegible] d'escompte.

Les actions ont été négligées. La seule vente annoncée est de 20 actions de la Banque d'Epargnes et de Dépôts à $20.

Dans les bonds, il ne s'est vendu que $1000 de 5-20 des Etats-Unis à 115 3/4 et vente de [illegible] de certificats de bonds payables en or à [illegible].

Aucune vente de [illegible] n'a été annoncée.

Les certificats d'allocation de la ville étaient cotés, à la clôture, à [illegible]; il s'en est vendu $1500, en deux lots, à 64 1/4, [illegible] (1000 et 2000) à 64 1/2 [illegible] (2000 et 4000) à 64 3/4.

Nous cotons: STOCKS ET BONDS.

[illegible]

Banque Nationale de l'Etat [illegible] — Banque des Marchands [illegible] — Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans [illegible] — Banque du Sud [illegible] — Compagnie d'Assurance [illegible] — Chemin de Fer [illegible] — Bonds [illegible] — Certificats [illegible]

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

Vendredi, 13 septembre 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé un peu plus de 2100 balles prises à des prix plus bas et qui ont demandé une réduction de nos cotes de 1/4 c.

Nous reproduisons ci-contre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ces types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne avec les chiffres extérieurs pour le strict.

Classifications de la Nouvelle Orléans / Classifications de Liverpool.

Cotes générales.	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur....	— à —	—
Low ordinary....	— à —	—
Ordinary....	— à —	—
Strict ordinary....	— à —	—
Good ordinary....	18 1/4 à 19	18 1/4
Low middling....	19 1/4 à 19 1/2	19 1/4
Middling....	19 3/4 à 20	19 3/4
Strict middling....	— à —	
Good middling....	— à —	

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1872, bal. [illegible]
Arriv. dep. le dern. état [illegible]
Arrivé précédemment [illegible]
Expédié aujourd'hui [illegible]
Expédié précédemment [illegible]
Stock en mains et à bord [illegible]
Stock en mains [illegible]

TABAC—Il ne s'est pas fait de ventes de tabac aujourd'hui; les ventes durant la semaine ont forgé un montant total de 87 boucauts.

Rien qui soit de nature à nous indiquer un changement n'ayant transpiré nous répétons nos cotes.

Lugs, 8 à 9; low leaf 9 1/4 à 10 c, medium à 10 1/2 à 11 1/2 c, bon 12 à 13 1/2 c et le fin et le choix 13 à 14c. Des ventes de la dernière qualité ont eu lieu à un prix aussi élevé que 16 c.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 31 août 1872.... bts [illegible]
Arrivé depuis le dernier état....
Précédemment.... 71 71
Expédié aujourd'hui.... 10
Précédemment.... [illegible]
Détail.... [illegible]
Stock.... [illegible]

SUCRE—Seulement 10 boucauts de sucre ont été reçus ce matin. Le marché est calme, mais ferme et le stock faible. Les bas grades d'open kettle sont rares et en demande. Il s'est vendu aujourd'hui, dans les hangards 100 boucauts, en lots, à 9 1/4 à 10 1/4 pour le fair, 10 1/2 pour le good fair et 11 1/2 pour le jaune clarifié.

Le sucre des raffineries de la ville se vend à 11 1/4 c pour le jaune clarifié, 12 1/2 à 13 c pour le blanc, 13 1/4 c pour concassé et en poudre, 14 1/2 pour le sucre en pain coupé.

MALASSE—Il n'en arrive pas des plantations.

La mélasse reçue des raffineries de la ville se vend aujourd'hui à 30 pour l'inférieure, 35c pour la commune, [illegible] pour la prime, [illegible] pour le choix et [illegible] le gallon de golden syrup.

FARINE—Le marché est calme, mais plus ferme [illegible] et la demande qui est locale est bonne. [illegible]

PORC—Le marché est plus ferme [illegible] le baril.

BACON—[illegible] la livre.

JAMBONS—Le marché est ferme et la demande bonne, [illegible] la livre.

VIANDE SALÉE—[illegible]

SAINDOUX—[illegible] en tierçons [illegible] la livre.

FRUITS FRAIS—Les envois qui en arrivent sont pris sur le champ à des prix plus faciles. [illegible] Bartlett $30 à 36 le baril, les Duchesse et les sugar pears $1 20 [illegible] de l'Ouest [illegible] le baril, [illegible] de Concord 10 à 11 c la livre.

COMESTIBLES—Les [illegible] sont en bonne demande. [illegible]

CAFÉ—Le marché est stable et demandé pour le placement. Nous cotons les chargements: prime, en or, 18 à 18 1/2; [illegible] ordinary [illegible] la livre. Le stock entre les mains de [illegible] 6000 sacs.

RIZ—[illegible] Nous cotons: [illegible] brisé—4 1/2 à 5 1/2 c, inférieur 6 1/4 à 6 1/2 c, ordinary à good ordinary 7 à 7 1/2 c, prime à 8 à 8 1/2 c, choix 8 1/2 c la livre.

SEL—Un chargement de sel est arrivé de Liverpool; il a été acheté et mis en entrepôt. [illegible]

Quant au sel des Turks Island la demande est lente, mais pas de changement d'offert. Le stock est ample et se vend en magasin à $1 35 le sac. Le sel de table se vend 2 1/4 à 5 cents, selon la forme des sacs.

Quand de forts lots sont pris en entrepôt par des vapeurs il est fait une réduction de 10c le sac pour le chemical.

FRUITS—Le stock de noix et de raisins est modéré et la demande limitée. Nous cotons les limons $6 la caisse, [illegible] d'oranges sur le marché en ce moment, les raisins layers $3 75 à — la boîte, [illegible] raisins de Corinthe 8 à 9 c, la livre, pruneaux allemands 10 à 11 c, noix du Brésil, 15 à — [illegible] amandes [illegible] cocoanuts [illegible] bananes, il n'y en a pas [illegible] selon la grandeur et la qualité. Les ananas se vendent à — à — la douzaine.

PEAUX—Le stock en est faible et la demande bonne à des prix fermes. Vente de 600 peaux vertes salées, de pays à 10 [illegible] c, 1000 steers des abattoirs de la ville à 11 1/4 c, 1500 do à 11 1/2 c et 1500 [illegible] et 1000 de kips verts salés à 14 c. Nous cotons les peaux vertes [illegible], vertes salées 10 — c, peaux salées [illegible] à 14 1/2, flint 15 à — kips verts, — 12 c, kips salés 13 c la livre. Dans les peaux préparées en ville, prix fermes. Nous cotons les steer hides des abattoirs de la ville, au-dessus de 55 liv., 10 1/2 c, de 40 à 55 liv., 11 — c, do au-dessous de 40 [illegible], peaux de vaches des abattoirs de la ville—telles qu'elles se trouvent— [illegible], kips de 20 à 35 livres — à 14 c, do 12 livres — à 12 c. peaux de veaux [illegible] peaux flint de pays de 20 à 25 livres [illegible] 15 c, peaux avariées, moitié prix. Cornes de bœuf 5 c la pièce.

BANDES DE FER—Les bandes de fer commandent 8c la livre pour remplir des cèdres.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 12 septembre 1872.

Arrivé pendant la semaine—[illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux et vaches d'un an, [illegible] moutons.

Vendu—[illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux d'un an, [illegible] cochons, [illegible] moutons, [illegible] à lait.

A vendre—[illegible] boeufs du Texas, [illegible] cochons, [illegible] moutons, [illegible] vaches à lait.

[illegible]

Quartier Général du Comité de Campagne [illegible]

[illegible]

Par ordre du Comité de Campagne.
E. A. BURKE, Secrétaire.

Candidatures Démocratiques.

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS:
HORACE GREELEY,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRÉSIDENT:
BENJAMIN GRATZ BROWN,
DU MISSOURI.

LISTE DE FUSION POUR L'ÉTAT.
POUR GOUVERNEUR:
JOHN McENERY, d'Ouachita.
POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
D. B. PENN, d'Orléans.
Pour Avocat Général:
H. N. OGDEN, d'Orléans.
Pour Auditeur:
JAMES GRAHAM, d'Orléans.
Pour Secrétaire d'Etat:
SAMUEL ARMSTEAD, de Caddo.
Pour Surintendant de l'Education Publique:
ROBERT M. LUSHER, d'Orléans.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.
Pour l'Etat en général.
T. C. MANNING, de Rapides.
ANDREW S. HERRON, d'East Baton-Rouge.
C. A. WEED, d'Orléans.
Premier District.
E. LAWRENCE, de Plaquemines.
Deuxième District.
LOUIS BUSH, de Lafourche.
Troisième District.
Général ALLEN THOMAS, d'Ascension.
Quatrième District.
A. H. [illegible], de Caddo.
Cinquième District.
L. V. REEVES, de Tensas.

Pour le Congrès en général.
G. A. SHERIDAN, d'Orléans.
Premier District Congressionnel.
[illegible]
Second District Congressionnel.
RANDALL LEE GIBSON, d'Orléans.
Troisième District Congressionnel.
WM. HOUTON, de Vermilion.
Quatrième District Congressionnel.
[illegible] H. C. DAVIDSON, [illegible]
Cinquième District Congressionnel.
[illegible] BOARMAN, de Caddo.
Sixième District Congressionnel.
GEO. W. McCRANIE, d'Ouachita.

PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA RÉFORME.

Le parti Démocrate et le parti de la Réforme de l'Etat de la Louisiane annoncent au peuple le Programme suivant:

[illegible]

HENRY LA SÈRE,
Président du Comité Central Démocratique d'Etat.
W. M. RANDOLPH,
Président du Comité Central d'Etat du parti de la Réforme.

Enregistrement.

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

PREMIER PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
SECOND PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
TROISIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
QUATRIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
CINQUIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
SIXIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
SEPTIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
HUITIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
NEUVIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
DIXIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
ONZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
DOUZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
TREIZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
QUATORZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]
QUINZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION. [illegible]

INSTITUTIONS.

Couvent St-Joseph.

La Réouverture de l'externat de cette institution aura lieu le LUNDI, [illegible]

—PENSIONNAT—

[illegible]

JEFFERSON ACADEMY,
48........RUE BOURBON........48
Entre Bienville et Douane—Nlle-Orléans.
—Dirigée par—
G. J. LORD.

La session de 1872 et 73 commencera le LUNDI, 16 septembre, [illegible]

INSTITUTION DUREL,
91........RUE BOURGOGNE........91
RÉOUVERTURE: LUNDI, 2 SEPTEMBRE.

[illegible]

COLLÉGE COMMERCIAL DE SAINT-STANISLAS,
A LA BAIE ST-LOUIS, Miss.

[illegible]

Mademoiselle Tardival,
A NEW-YORK.

PENSIONNAT FRANÇAIS [illegible]

Institution D'Aquin.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY.

[illegible]

Collége de la Passe Christian, Miss.

[illegible]

[illegible] PFIER.

AMUSEMENTS.

Académie de Musique.

[illegible]

Le Sixième Anniversaire
—DE—
l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican

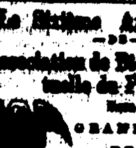

Sera célébré par un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ, Samedi, le 7 Décembre 1872, [illegible] PARFAITE UNION.

[illegible]

Grand Pique-Nique,

[illegible] Dimanche, 15 Septembre 1872.

[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Loterie de Nombres Simples.

GROS LOT ...... $50,000.

CLASSE N.

[illegible]

—PLAN—

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

[illegible]

DIVERS.

[illegible]

Compagnie d'huile de la Louisiane.

[illegible]

—Directeurs—

[illegible]

Avis.—Taxe.

[illegible]

A. CARRIERE & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, etc.

[illegible]

AUGUSTE COUTURIE,
36....Rue de la Vieille-Levée....36.
Seul Agent pour la vente des [illegible]

[illegible]

Changement de Local.

[illegible]

EDWARD HALLE. R. C. CAMMACK.
HALLE & CAMMACK,
Facteurs de Sucre et de Coton,
—ET—
Négociants-Commissionnaires,

[illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
Wines, Brandies, Sardines, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.
26 & 28 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

[illegible]

PAR E. HOGRE & CO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible]

PAR EUGENE TOURNÉ

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.

[illegible]

Révolution! Révolution!
LES DENTS!

[illegible]

MÉDICAMENTS.

Cure radicale des hernies.

[illegible]

BANDAGES HERNIAIRES.

[illegible]

J. H. SPILLMAN,

[illegible]

Sauvez vos jours et vos propriétés.

[illegible]

DES AMATEURS.

F. CHARLEVILLE,

ARTICLES DE PÊCHE,

[illegible]

CAZADE & CROOKS,

[illegible] NEW-YORK.

[illegible]

WASHINGTON MORTON,

[illegible]

CHAMPAGNE
Chs. FARRE
REIMS.

SEULS AGENTS AUX ETATS-UNIS,

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,

[illegible]

Nlle-ORLEANS.

QUEYROUZE & BOIS,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

VENTE SPÉCIALE.

200 lots de "Notions," Articles de Fantaisie, Bonneterie, Lingerie.

—ET—

Une grande facture de Coutellerie—pour clore une consignation.

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Succession de Madame ANN FLYNN, décédée épouse de P. H. Flynn Sr., et de P. H. Flynn Sr.—Nos 34,345 et 35,365.

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

[illegible]

La société WASHBURN & SEARS est dissoute par suite de la mort de M. C. W. Washburn.

GEO. H. SEARS, associé survivant.

[illegible]

GEO. H. SEARS.
JOHN KINSELLA.

J. FEUILLAN,
DE PARIS,
DEGRAISSAGE A LA VAPEUR.

[illegible]

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
BIÈRE ET ALE.

[illegible]

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible]

ROBERT FASNACHT.

Consulat de France.

AVIS [illegible] SEPTEMBRE 1872.

[illegible]

P. GONTHIER.
MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE.

[illegible]

Galerie VARIETY, à Vapeur.

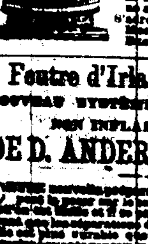

[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits,
NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES NON INFLAMMABLES,
DE D. ANDERSON & SON.

[illegible]

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61........RUE TCHOUPITOULAS........61
NOUVELLE-ORLÉANS.

G. W. DUNBAR & SON

[illegible]

SIROPS DE FRUITS

[illegible]